

### **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

#### Séance du 30 novembre 2017

# **RÉSOLUTION N°2017 – 14**

## Abandon de créances sur Sciages de Bourbon

- Vu le contexte général à la Réunion et l'intérêt de l'ONF à conserver son client principal représentant l'unique débouché pour ses bois sur l'île (vente de bois façonnés par contrat d'approvisionnement);
- Vu la situation au 30 octobre 2017, du compte client « Sciages de Bourbon » produite par l'Agent comptable principal de l'ONF;
- Vu la consolidation financière envisagée et les engagements pris par les actionnaires de la Société Sciages de Bourbon;
- Sur le rapport du Directeur général de l'ONF et après en avoir délibéré :

## Le Conseil d'administration,

Autorise le Directeur général de l'ONF à annuler les créances restant à recouvrer sur les 10 factures impayées de la Société Sciages de Bourbon émises en 2015 et 2016 pour un montant total de 326 552,89 €.

Le Président du Conseil d'administration,

Jean-Yves CAULLET